



**Appel à candidature demi-poste de relais territorial CARDIE 1^{er} degré des Bouches-du-Rhône –
Pôle innovation de la CARDIE**

Références : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques -
Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Éducation, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019.

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels du premier degré

Dossier suivi par : M. FOURMENT, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation
- Tel : 06 34 16 68 85 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

Relais territorial CARDIE

La Cellule Académique Recherche-Développement en Innovation et Expérimentation pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille, recherche un chargé de mission à mi-temps pour épauler et assister le conseiller du pôle innovation.

La CARDIE est intégrée à l'Ecole Académique de la Formation Continue. Ses actions constituent la colonne vertébrale de l'accompagnement des démarches d'innovation et d'expérimentation, comme du développement professionnel des acteurs de la communauté éducative. Elle interagit régulièrement avec les services du rectorat, des DSDEN, des écoles et des EPLE.

Le profil recherché :

Le relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré coordonne en accord avec le conseiller académique recherche développement innovation expérimentation, le directeur académique des services de l'éducation nationale et ses adjoints, le suivi des projets à caractère innovant ou transformant. Il doit avoir une bonne expertise pédagogique, une bonne expertise de la gestion des projets et être en capacité de mettre en perspective la cohérence financière au regard des objectifs pédagogiques visés par le projet.

Le relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré est une personne polyvalente qui sera en contact avec les différents acteurs du système éducatif (enseignants, conseiller pédagogiques, personnels de directions, inspecteurs, l'enseignement supérieur, ...) et de ses différents partenaires.

En lien avec le pôle innovation de la CARDIE et les chargées de missions départementales, les axes principaux de sa mission seront :

- Le suivi et la gestion pédagogique des projets à caractère innovants ou expérimentaux, de l'idéation à la valorisation voire leur essaimage au sein de l'académie ;
- La mise en œuvre des mesures d'impacts sur l'acquisition des compétences et des savoirs des élèves ;
- L'identification et la coordination des formations des enseignants avec l'EAFIC et la cellule innovation.
- ...

A l'instar de tous les acteurs du pôle innovation, il doit selon, le contexte et ses interlocuteurs, être un ami critique, un conseiller, un facilitateur, ...

Pour coordonner ses actions avec le CARDIE et agir au plus près des porteurs de projets, il s'appuiera sur des acteurs de terrain que sont les accompagnateurs du pôle innovation.

Le relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré participe aux différentes réunions de pilotage du pôle innovation.

Conditions d'exercices :

La mission du relais territorial CARDIE des Bouches-du-Rhône 1^{er} degré s'effectuera essentiellement dans le premier degré et coordonnera ses actions avec les autres acteurs des projets accompagnés par la CARDIE.

Le chargé de mission est sous l'autorité fonctionnelle du Conseiller Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation auprès de Monsieur le recteur et sous l'autorité du

Directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône. Il exercera en lien étroit avec la DSDEN 13.

Il s'agit d'un poste à pouvoir à mi-temps pour un personnel du premier degré. Le recrutement s'entend sur une période d'une année scolaire, renouvelable après un rapport d'activité et un entretien bilan. Il sera amené à se déplacer dans toute l'académie si nécessaire. Le relais territorial départemental bénéficie d'un régime indemnitaire de niveau 2

Modalités de recrutement : un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr, en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence à la DSDEN 13 ou à distance. Ces documents seront communiqués par voie hiérarchique à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr au plus tard le lundi 29 juin 2026

Période de candidature : du 19 juin au 29 juin 2026

Date des entretiens : Entre le 30 juin et le 3 juillet 2026

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille